

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels
RECOURS Cerf élaphe - Campagne 2022/2023

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Massif	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Catégorie	Nombre
440124 R 04	"satellites" du Gâvre Sud Ouest	POULARD Claude	GUENROUET	Cerf élaphe mâle	0
		440124		Cerf élaphe jeune	0
TOTAL					0
TOTAL					
TOTAL					
TOTAL					
TOTAL					

Le Président,



Dany ROSE